

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 18 SEPTEMBRE 2023**

Présents : Marie-Jeanne BAFFOUR, Arnaud BOURGEOIS, Julien BRUNET, Julien CAUCINO, Maria DA FONSECA, Catherine MAINIER, Carine PILLAT, Gilles PLOTTON, Jacques RATEL, Marc SECO, Alexandre SORNAY, Jean-Maurice VENTURINI

Absents : Marie-Eve BERNI (procuration à J-M VENTURINI), Fabrice CHAFFARDON (procuration à Arnaud BOURGEOIS), Jean FOULON

La séance débute à 19H56. Mme Catherine MAINIER est désignée secrétaire de séance

### **1- Actualités de la commune**

Les élus font le point sur les sujets suivants :

➤ Mme Baffour indique que la rentrée scolaire s'est bien déroulée pour les 105 élèves répartis en 4 classes accueillant plusieurs niveaux. La douzaine d'élèves en CM2 va laisser un vide l'année prochaine lors de leur passage en 6<sup>ème</sup>. La fermeture des volets roulants de la classe de petite section a été bénéfique car les enfants ne pouvaient pas voir les parents dans la cour. Le fonctionnement de l'école a été réorganisé par anticipation aux futurs travaux d'extension. Une classe de 27 élèves a été installée dans la salle plurivalente. La salle de 100 m<sup>2</sup> a été aménagée pour permettre le fonctionnement de la garderie du soir. L'atelier qui servait de classe accueille de nouveau les ateliers scolaires et la garderie. Les institutrices doivent veiller à le ranger pour permettre le déroulement du périscolaire dans de bonnes conditions.

➤ Mme Baffour fait le point sur le barbecue du conseil du 16 septembre 2023 qui s'est déroulé à la Plaine des jeux. L'averse du matin n'a pas duré ce qui a permis d'installer les tables comme prévu en extérieur. M. Bourgeois remercie M. Coquemer qui a préparé la viande.

➤ Mme Mainier indique que Cécilia la secrétaire remplaçante quitte son poste le 1<sup>er</sup> octobre. Elle réintègre son poste à la police municipale de Romans sur Isère. Les élus envisagent de recruter temporairement un contractuel puis un fonctionnaire par mutation. La secrétaire titulaire a en effet demandé une mise en disponibilité d'un an à partir du 6 novembre 2023 pour travailler dans le privé. La commune devra régler les indemnités chômage si elle revient de façon anticipée et si son poste n'est plus vacant. M. le Maire envisage si c'est le cas de la réintégrer sur un autre poste à créer car le travail administratif ne manque pas comme par exemple la gestion des archives.

➤ La mairie a également recruté une agent contractuelle pour aider à la cantine scolaire. Celle-ci a de l'expérience auprès des personnes âgées et auprès d'enfants en bas-âge. Il sera éventuellement possible de lui demander de remplacer les agents

périscolaires absents. Elle rappelle qu'à compter de cette année, les agents mangent de nouveau avec les enfants et les repas sont offerts aux agents concernés.

➤ M. Venturini indique que les actes de vente des trois lots de la parcelle 81 d'environ 500 m<sup>2</sup> chacun derrière l'école sont signés. Les terrains se sont vendus de 190 000 € à 195 000€ chacun soit 570 000 € de recettes au total pour la commune. Ces fonds sont les bienvenus pour la réalisation des projets de la commune notamment pour l'aménagement du Chef-lieu et l'extension de l'école.

## **2- Procès-verbal du Conseil du 10 juillet 2023**

Le PV est adopté à l'unanimité après correction d'une faute d'orthographe.

### **3- Augmentation du produit des taxes d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale**

Mme Mainier fait lecture du projet de délibération. Elle présente la simulation des produits en fonction du pourcentage d'augmentation. Elle précise qu'il s'agit bien d'une augmentation du produit et non du taux de TH qui demeure à 10.55 %. Ce sont les services de l'état qui répercutent la hausse du produit sur les redevables. La TH sur les résidences secondaires est due que la maison soit habitée ou louée de façon momentanée.

Elle donne l'exemple d'une maison d'une valeur locative de 3400 € avec une TH de 359 €. Elle sera de 503 € avec un pourcentage d'augmentation de 40 % et de 574 € pour 60% d'augmentation. M. Venturini précise qu'il y a peu de résidences secondaires à Montagnole car ce n'est pas une commune touristique. Il rajoute que les valeurs locatives sont également réévaluées chaque année.

Mme Mainier indique que l'augmentation de l'imposition sur les résidences secondaires permettra sans doute d'en réduire le nombre. M. Venturini approuve car il a en tête un chiffre de 52 résidences il y a quelques années alors qu'il est actuellement de 31.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'augmentation de 40% de la cotisation.

### **4- Lancement de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

M. Plotton explique ce qu'est un PCS : plan qui recense tous les risques éventuels et organise les secours. Il indique que le Dicrim (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a déjà été élaboré mais qu'il faut l'actualiser car les risques sismiques ont évolué de faible à modéré.

Il prend l'exemple des conduites de gaz ou d'eau qui peuvent se couper et présenter des risques d'explosion ou de pénurie d'eau. Sur une question de M. Bourgeois, il indique que la commune n'est pas concernée par les feux de forêts.

Le PCS organise les moyens d'alerte de la population (cloches, porte-voix ...) et les moyens de secours. Dans ce but, un inventaire des tous les moyens matériels, humains de la mairie et des habitants doit être effectué. Il s'agit d'habitants volontaires, de professionnels (médecins, pharmaciens, secouristes ...) et de personnes acceptant d'héberger les sinistrés.

Il ajoute que le Pcs est très utile en zone de forte inondation risque auquel Montagnole n'est pas soumis.

M. Caucino s'interroge sur la présence effective des moyens humains car une catastrophe ne peut se prédire à l'avance. M. Plotton indique que le PCS peut servir de guide en cas d'urgence et permet de prévenir les catastrophes et prévoir les actions à enclencher.

M. Plotton poursuit son exposé sur les catastrophes industrielles et donne l'exemple de celle de Rouen en 2022. Ce risque n'est pas présent sur la commune. Il ajoute que Montagnole échappe également au grand plan enneigement car elle n'est pas sur la route des stations de sport d'hiver.

En théorie, les exercices du PCS doivent avoir lieu tous les 5 ans. Il explique que le Maire est toujours directeur des opérations. Il recense ensuite les élus et agents qui désirent coordonner les différentes actions d'exécution du PCS (secrétariat, alerte, soutien de la population, lieux d'accueil).

Il fait lecture du projet de délibération qui est adopté à l'unanimité. M. Venturini remercie M. Plotton pour son investissement dans ce dossier qui demande beaucoup de travail.

#### **5- Programme de coupes de bois 2024**

M. Venturini fait lecture du projet de délibération. Il indique que la commune possède une forêt au milieu de parcelles privées et qui est donc difficile à retrouver sur le terrain. Il précise que le bois coupé sera vendu de gré à gré à une entreprise. Si la commune veut en disposer, elle doit l'acheter à cette entreprise. M. Ratel demande s'il s'agit de bois d'ameublement. M. Seco répond que c'est une coupe d'amélioration c'est à dire de jeunes arbres non destinés à faire des meubles. M. Venturini désire suivre les travaux pour voir le résultat final.

M. Bourgeois demande si ce sont les bucherons de Montagnole qui feront la coupe. M. le Maire indique que c'est l'ONF qui gère la forêt communale et organise la mise en concurrence et le choix de l'attributaire. Il fait lecture de la décision.

La coupe de bois est adoptée à l'unanimité.

#### **6- Subvention complémentaire au Comité des fêtes**

Mme Baffour fait lecture du projet de délibération. Elle précise que la cérémonie de remerciement de M. Pianu a déjà eu lieu avec remise du cadeau. Il est resté plus de 40 ans au Comité des fêtes dont quelques années à la présidence. C'est quelqu'un sur qui on pouvait toujours compter. L'association a recruté deux nouveaux membres ce qui est de bon augure pour la continuité du Comité qui a du mal à recruter des membres.

La subvention de 200 € est approuvée à l'unanimité.

#### **7- Questions diverses**

➤ M. Venturini présente les nouvelles esquisses de l'extension de l'école. Il rappelle que l'élaboration du projet a été stoppée durant quelques mois car le projet empiétait sur celui de la Maison Usseglio 1. Le nouveau projet prévoit la construction d'une 4<sup>ème</sup> classe du côté de la mairie. La surface du restaurant scolaire est doublée ; celle de la cuisine reste la même. La 4<sup>ème</sup> classe fera 70 m<sup>2</sup> avec une entrée dans la cour pour les maternelles. Il ajoute qu'il a demandé aux architectes d'envisager la construction d'une salle supplémentaire symétrique à la 4<sup>ème</sup> classe de l'autre côté du couloir.

M. Brunet demande pourquoi prévoir une rampe au lieu de décaisser avec aménagement de murets ? M. Bourgeois trouve également qu'il est plus pratique de décaisser. Question à voir avec l'architecte. M. Venturini répond à M. Plotton que l'ancien projet a bien été abandonné. Il ajoute que le revêtement de la cour sera peut-être modifié pour le rendre perméable. Le silo sera couvert avec livraison en bois soufflé. M. Ratel émet également l'hypothèse d'une livraison par tapis roulant car le bois soufflé est plus cher.

➤ M. Plotton est nommé référent pour la préparation du plan de gestion de crise sanitaire devant être élaboré par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.

➤ Mme Baffour présente le projet de Lucas (un jeune de la commune) qui veut organiser un marché sur la place de l'église le jeudi soir pour vendre son pain et des produits locaux comme le miel du Fenestro ou les paniers des Triandines. Lucas a fait un tour de France pour s'améliorer. M. le Maire lui a proposé également le préau de la mairie en cas de mauvais temps. Il vendra son pain à partir de 16H30 tous les jeudis à partir de début novembre. Une info paraîtra dans le Montagn'infos de novembre.

Mme Mainier évoque la possibilité d'intégrer le marché dans le futur local d'un bâtiment à construire sur l'emplacement de la maison Usseglio 1. M. Bourgeois rappelle qu'il faut demander à Lucas d'aider à l'élaboration du pain pour le Téléthon. Il ajoute qu'il est temps de restaurer le four de Gérald pour cet événement : il y a des petites pierres qui tombent de la voute qui doit être consolidée et des joints sont à faire vers la porte du four. L'entreprise a estimé les travaux à 700 € HT. Il faut obligatoirement deux personnes pour faire les travaux pour la sécurité ; c'est pour cela que le devis est cher. M. le Maire envisage la possibilité d'acheter le four et son emplacement avec signature d'une convention permettant à Gérald d'en avoir l'usage. Il va lui en parler.

➤ M. Caucino indique que des habitants de Montagnole trouvent que le cimetière n'est pas très bien entretenu et demande s'il sera débroussaillé avant la Toussaint. M. le Maire répond que cela sera fait et qu'il est toujours en attente d'un devis pour la réfection du mur.

➤ Certains élus se plaignent de l'augmentation des nuisances sonores du domaine des Saints Pères depuis cet été qui durent jusque tard dans la nuit ; notamment la musique est très forte et s'entend de loin. M. Plotton préconise de dialoguer avec cet établissement.

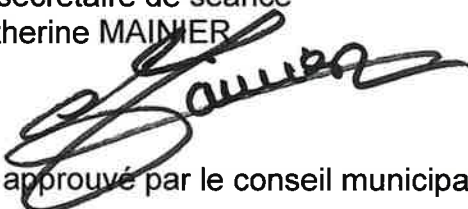
➤ M. Plotton présente le dispositif budget citoyen : 93 projets sont en lice dont 30 seront sélectionnés et se verront attribuer une subvention. Il indique que les fonds ne vont pas obligatoirement aux projets des grandes villes mais que les habitants doivent se mobiliser pour voter. Il prépare un flyer à insérer dans le prochain Montagn'infos et à distribuer à l'école.

➤ Mme Baffour indique que le cadeau des années en 3 est une gourde avec le logo de la commune. Coût de 15.60 € par objet. Plus de 100 personnes sont inscrites à l'évènement ce dont elle se réjouit.

La séance prend fin à 21H53.

Fait à Montagnole,  
Le 30 octobre 2023

La secrétaire de séance  
Catherine MAINIER



Le Maire  
Jean-Maurice VENTURINI



PV approuvé par le conseil municipal du 30 octobre 2023 et affiché le 31 OCT. 2023